

Le poids de l'Islam dans la vie sociopolitique au Maroc de 1956 à 1999

Mamadou BAMBA

Maître de Conférences en Histoire Contemporaine
Université Alassane Ouattara, Bouaké (Côte d'Ivoire)
Laboratoire d'Études et de Recherches sur l'Histoire de l'Afrique Contemporaine
(LERHAC)
bambagogona@yahoo.fr

Résumé

Cet article est une contribution à la compréhension de l'histoire socioreligieuse et politique du Maroc contemporain. L'accession du Maroc à l'indépendance en 1956 est matérialisée par la consolidation de la monarchie. Cette monarchie a des fondements théocratiques avec une armature juridique. Aussi l'Islam est-il omniprésent dans tous les compartiments de la société marocaine, notamment la vie politique.

De 1956 à 1999, les rois Mohamed V et Hassan II ont fait usage de l'Islam pour administrer le royaume. Malgré une opposition politique qui instrumentalise aussi l'Islam, le Maroc contemporain est un modèle de relative stabilité. Le régime bénéficie aussi d'une image reluisante dans le concert des nations.

Mots clés : Islam - Politique - Royaume - Société - Maroc - Roi.

The weight of Islam in the Morocco's social and political life from 1956 to 1999

Abstract:

This article is a contribution to the understanding of the history socio-religious and politics of contemporary Morocco. The entry of Morocco in the independence in 1956 is realized by the consolidation of the monarchy. This monarchy is based on theocratic foundations with a legal armature. So the Islam is omnipresent in all the compartments of the Moroccan company, in particular the political life.

From 1956 till 1999, king Mohamed V and Hassan II made use of the Islam to administer the kingdom. In spite of a political opposition which also instrumentalizes Islam, contemporary Morocco is a model of relative stability. The regime also benefits from a shining image in the concert of nations.

Keywords: Islam - politics - kingdom - company - Morocco - king.



Introduction

En accédant à l'indépendance, les anciennes colonies d'Afrique se sont assigné plusieurs objectifs : la formation, l'éducation, le développement et le progrès social ainsi que la construction des États-Nations. Singulièrement pour le Maroc, construire l'État-Nation avec pour mission principale la lutte contre la pauvreté et le sous-développement a été une priorité. À l'image des autres pays du continent, le Maroc s'est inscrit dans cette logique en mettant sur pied des institutions politiques et monarchiques. Le Maroc apparaît après son accession à l'indépendance comme un pays où cohabitent deux (2) systèmes de valeurs. Nous avons d'un côté le système traditionnel monarchique avec la prééminence de l'Islam et de l'autre côté le système occidental.

La vie politique au Maroc est non seulement marquée par la vitalité de la monarchie, mais aussi, et surtout par l'intégration des normes modernes et contemporaines symbolisées par la constitution, loi fondamentale. Pour Mohamed El Ayadi, le Maroc indépendant peut en effet être considéré comme « le légataire d'un double héritage politique : le makhzen et la structure étatique moderne introduite par le protectorat » (M. El. Ayadi, 2005 : p19)

La vie politique au Maroc est donc la résultante de la jonction entre la structure traditionnelle et certaines valeurs empruntées à l'Occident. La superposition de ces deux systèmes pose l'équation de leur incompatibilité ou de leur difficile cohabitation. L'objectif de cet article est de montrer que l'Islam est intimement lié à la vie sociopolitique dans le royaume chérifien. Il s'agit aussi de mettre en exergue l'influence considérable de cette religion dans la société marocaine.

L'étude s'inscrit dans la période allant de 1956 à 1999. 1956 marque l'indépendance du Maroc après un demi-siècle de domination en tant que protectorat français. C'est aussi la période de consolidation du pouvoir par le roi Mohamed V qui jouissait d'une très forte légitimité religieuse. 1999 marque la mort du roi Hassan II qui a donné une armature constitutionnelle à la

monarchie. C'est aussi la période de maturité de la classe politique Marocaine.

Au regard de tout ce qui précède, des interrogations se font jour. Pourquoi l'Islam constitue-t-il une pesanteur dans la vie politique au Maroc ? Autour de cette préoccupation majeure se dégagent des questions secondaires. Quelle est l'influence véritable de l'Islam dans la sphère politique au Maroc ? Pourquoi l'Islam est-il le vecteur de régulation du système politique Marocain ? Comment expliquer l'attachement des acteurs de la vie politique aux normes islamiques ?

Notre hypothèse est qu'en dépit de sa forte présence dans la société marocaine, l'Islam est diversement interprété et utilisé par les acteurs de la vie politique.

L'approche qualitative avec l'analyse critique et comparée des données documentaires nous a permis de faire des recoupements afin de produire une réflexion scientifique et appréhender les représentations et les utilisations de l'Islam dans le royaume chérifien. Cette étude s'appuie sur une documentation abondante consacrée à la vie politique et religieuse du Maroc contemporain. Pour mieux mener le raisonnement, la réflexion s'articule autour de trois (3) axes. Le premier axe met en exergue l'Islam comme le fondement d'une monarchie théocratique et institutionnelle. Dans le second volet de l'étude, il s'agit de montrer l'utilisation de l'Islam dans la vie politique au Maroc. L'impact de l'Islam dans le système politique marocain constitue le troisième axe de l'analyse.

1. Islam : fondement d'une monarchie théocratique et constitutionnelle

L'Islam est la source de légitimité de la monarchie marocaine. En effet, les dogmes religieux font du monarque une personnalité sacrée et divine. Ce postulat justifie l'obéissance absolue de la population marocaine à la monarchie. À ces éléments, il faut relever que la dimension islamique de la constitution renforce le pouvoir du monarque.

1.1. Descendance chérifienne de la dynastie Alaouite

Pour rappel, il faut noter que la dynastie Alaouite¹ à laquelle appartiennent les rois du Maroc indépendant a pris le pouvoir au début de la deuxième moitié du XIV^e siècle. À partir de cette période, des liens généalogiques de cette dynastie ont été admis comme principe de légitimité du pouvoir des rois Alaouites au Maroc. Ainsi, de 1650 jusqu'à nos jours, les rois Alaouites règnent sur le Maroc en se prévalant de cette origine chérifienne² comme la principale source de leur pouvoir. Ainsi ce fondement religieux divin est le socle de leur pouvoir politique. Leur prétendu lien avec le prophète Mohamed leur consacre une autorité au sein de la société marocaine. Pour Abdessamed Belhj « dans l'imaginaire collectif des musulmans, le chérif est la figure la plus vénérée au sein de la société. Cette position particulière s'appuie sur un statut puissant, la baraka et le pouvoir surnaturel hérité » (A. Belhj, 2007, p. 6). Le lien établi avec le prophète de l'Islam justifie la descendance chérifienne des monarques du Maroc. Les souverains sont perçus par la population comme des démiurges ancrés profondément dans l'islam et ayant une mission religieuse. Ces souverains marocains sont assimilés aux commandants des croyants ou "Amir al-Mu'minine". C'est un titre honorifique de l'autorité religieuse. Pendant leur règne, les rois Alaouite s'appuient sur des mobiles historiques et des valeurs islamiques pour soumettre leurs compatriotes dans la gestion du Maroc contemporain. Cet aspect a été perçu par Mohamed El Ayadi et Rahma Bourquia qui affirment « en réactivant les ressources historiques, religieuses et culturelles de la fondation de l'État marocain, le régime issu de l'indépendance sera celui d'une monarchie théocratique » (M. El. Ayadi, 2005, p. 4).

1. Les Alaouites sont les descendants du Calife Ali, gendre du prophète. Les Alaouites prennent les commandes du royaume marocain à partir de la seconde moitié du XVII^e siècle. Ils succèdent à la dynastie des Saadiens.

2. Cette généalogie semble attester les liens de cette dynastie avec le prophète de l'Islam. (Voir l'ouvrage d'AMINE Abdelaziz, BRIGNON Jean, et alii, 1967, *Histoire du Maroc*).

Avec de telles dispositions, le roi est perçu comme le représentant du prophète dans le royaume. Ce statut a d'ailleurs été régulièrement utilisé par les rois Mohamed V et Hassane II pour consolider leurs pouvoirs pendant les périodes de difficultés comme d'allégresses.

Rappelons qu'à la faveur de la crise entre Mohamed V et Allal El Fassi³ le roi a utilisé son statut divin et religieux pour maintenir la monarchie théocratique en rejetant les réformes démocratiques proposées par son opposant (J. Waterbury, 1975, p. 183).

Tout comme son père, le roi Hassan II ne manquait aucune occasion pour mettre en évidence ces liens généalogiques avec le prophète de l'Islam. À ce propos il disait ceci :

j'ai reçu ce titre en naissant sans l'avoir demandé, sans le vouloir. Cela signifie que je suis l'un des descendants du prophète, ce qui n'est pas précisément répandu, et que, si enraciné que je sois dans le Maroc depuis des générations, ma tribu d'origine est celle de la Mecque (F. Burgart, 1988, p. 185).

À la lumière de tout ce qui précède, il faut relever que le principe d'origine chérifienne a de tout temps légitimé le pouvoir des monarques dans le Maroc contemporain. Ainsi, l'institution monarchique est la jonction du pouvoir religieux et du pouvoir politique. Cette réalité pousse les dignitaires religieux à confier les questions religieuses aux rois.

Abdessamed Belhaj est éloquent lorsqu'il affirme «les oulémas, contraints par l'acte d'allégeance qui leur impose l'obéissance, concèdent leur pouvoir symbolique au sultan.» (A. Belhaj, 2006, p. 4).

La soumission des oulémas conforte le Monarque dans sa position de chef religieux suprême.

À cet effet, la pratique de la "bay'a"⁴ devient une exigence. Pour

3. Al Fassi est un homme politique nationaliste marocain et apologiste des mouvements indépendantistes. Cet éminent homme politique a pendant longtemps opposé à la gestion du monarque Mohamed V. (Voir l'ouvrage Laroui Abdallah 2001 et de Boudrari El Hassan 1983).

4. Dans l'espace arabo-musulman, la "bay'a" est un serment d'allégeance au souverain. Dans le cas du royaume chérifien, la population s'engage dans

Mohamed El Ayadi, « l'ascendance prophétique et la bay'a sont les deux principes de la légitimité dans la doctrine du pouvoir islamique » (M. El Ayadi, 2004, p. 5).

Au regard de tout ce qui précède, l'origine chérifienne est non seulement le fondement du pouvoir des monarques, mais aussi, et surtout l'origine de la conception théocratique de la monarchie du Maroc contemporain. À cette dimension traditionnelle, la vie sociale et politique du Maroc est régulée en plus de son aspect monarchique par une vision constitutionnelle et constitutionnaliste.

1.2. L'Islam pilier de la constitution marocaine

À l'origine prophétique des monarques s'ajoute la dimension islamique de la constitution marocaine. En effet, à partir de 1962 sous le règne du roi Hassan II, le Maroc se dote d'une constitution pour être en phase avec les réalités du monde contemporain. Dès cet instant, le système politique marocain obéit au principe d'une monarchie constitutionnelle. Cette constitution est rédigée selon les aspirations du roi Hassan II et approuvée par referendum le 07 décembre 1962. Le contenu de cette constitution est inspiré à la fois du droit islamique et du droit français avec la prééminence du principe théocratique. En réalité, l'on constate que cette constitution est utilisée pour consolider les pratiques traditionnelles et religieuses de la monarchie. À travers cette loi fondamentale, l'Islam devient incontournable dans la vie politique du Maroc. Aussi, le statut du roi en tant que « commandeur des croyants » en plus d'être chef de l'État est-il confirmé par cette constitution. Les attributs de la monarchie théocratique s'en retrouvent donc renforcés. Pour Bourquia « avant même l'adoption de la constitution la monarchie est déjà définie comme une monarchie théocratique » (R. Bourquia, 2005, p. 13).

Ce caractère théocratique de la monarchie est consolidé par la constitution. En effet, le point saillant de cette constitution est l'érection de l'Islam comme religion d'État en son article 6. une soumission et obéissance totale au souverain qui est investi du pouvoir spirituel et temporel. (Voir Mohamed El Ayadi 2004).

D'ailleurs, le préambule de cette constitution stipule ceci : «le royaume du Maroc, État musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe constitue une partie du Grand Maghreb Arabe. »⁵

À ces éléments, il faut ajouter que plusieurs articles de la constitution précisent des dispositions religieuses et théocratiques. L'article 106 est plus plausible, car il stipule que la forme monarchique de l'État ainsi que les dispositions relatives à la religion musulmane ne peuvent faire objet d'une révision constitutionnelle.

À la lumière de tout ce qui précède, l'on pourrait affirmer que la constitution repose sur l'Islam et que les principes non islamiques de cette constitution sont à titre figuratif. Aussi, le caractère irrévocable des dispositions islamiques contenues dans cette constitution ont-ils fini par convaincre sur l'armature théocratique de cette loi fondamentale. C'est sur ce fondement islamique que repose la vie politique marocaine. Partant de ce postulat, toutes les institutions (politiques, juridiques, sociales) sont régulées par l'Islam. L'usage de l'Islam est une réalité incontournable dans le système politique du royaume. Les dirigeants du pays et leurs opposants font usage de l'Islam dans l'animation de la vie politique.

2. L'utilisation de l'islam dans la vie politique

Dans le Maroc contemporain, le roi utilise l'Islam pour consolider son pouvoir et canaliser les opposants de son régime. Les opposants à leur tour utilisent l'Islam pour avoir une audience auprès de leurs militants. En un mot, l'on assiste à l'usage permanent de l'Islam dans la vie politique marocaine.

2.1. L'islam comme instrument de gestion du pouvoir

Depuis l'accession à l'indépendance en 1956, le monarque se présente comme un acteur clé du système politique marocain. Cette réalité se justifie d'une part par le caractère théocratique du régime et d'autre part par l'attachement de la population

5. Cf. constitution marocaine de décembre 1962.

marocaine aux valeurs islamiques. Pour se faire, les rois notamment Mohamed V et Hassan II pour mieux contrôler la vie politique vont préalablement s'approprier la sphère religieuse qui est instrumentalisée à des fins politiques.

Au Maroc cette sphère religieuse est composée de dignitaires confrériques, des oulémas et des imams de grande réputation. Ceux-ci pour des besoins d'ordre politique sont manipulés par les monarques dont l'objectif majeur est de contrôler la vie politique. Ainsi, dans la bataille idéologique entre le pouvoir et l'opposition, l'islam a des enjeux politiques. La religion est brandie par les monarques comme une arme idéologique contre les partis de gauche à partir de 1960. En effet, à cette époque, le régime monarchique est marqué par des mouvements de contestation. L'on assiste à une crise sociale au début des années 1960. Tandis que l'opposition politique proteste dans les rues, les étudiants manifestent leur mécontentement dans les universités. Face à l'ampleur de la crise, Hassan II instaure l'État d'exception en 1965 et fait recours à l'islam pour réduire la popularité des opposants, en compromettant leur positionnement politique. Le monarque utilise ainsi l'islam comme une arme idéologique dans cette crise sociale et politique pour ternir l'image de l'opposition. Cet aspect est perçu par Belal qui affirme

le recours à la religion en tant qu'idéologie politique intervient au milieu des années soixante dans une conjoncture caractérisée par l'exacerbation des enjeux du pouvoir politique entre le palais et l'opposition laïque suite aux événements de 1965 (...) (Y. Belal, 2013, p. 75).

Dans cette période de conjoncture, l'usage politique de l'islam est vital pour la survie de la monarchie religieuse. Après les tentatives de coup d'État de 1971 et 1972 qui matérialisent le mécontentement de l'armée et la fébrilité du régime monarchique, l'islam est utilisé à nouveau pour discréditer l'opposition qui avait mis sur pied une coalition de partis politiques dénommée "Al-Koutla".

Hassan II et son régime attirent l'attention des Marocains sur le danger que représente cette coalition qui, selon lui, est à la solde des idéologies occidentales. Cette coalition des partis d'opposition est présentée à la population marocaine à travers les médias comme une succursale de quelques grands partis de l'Occident qui diffusent des idéologies contraires à l'Islam. Pour stabiliser la vie politique qui commençait à basculer au côté de l'opposition, Hassan II fait un usage abusif de l'Islam dans tous les secteurs d'activités notamment dans la vie politique.

Aux dires d'El Ayadi, l'on assiste à la conduite par l'État d'une politique d'islamisation. Cette politique d'islamisation donne à la religion une fonction politique dans la lutte d'idéologie de la monarchie contre ces adversaires notamment les socialistes et les communistes.

Cette instrumentalisation de l'Islam par la monarchie à des fins politiques a eu pour lieux de prédilection l'enseignement. La jeunesse était la cible principale, car il fallait formater les esprits des jeunes pour l'Islam et contre les valeurs étrangères à l'Islam. À la fin des années 1970, l'on assiste à l'islamisation de l'enseignement avec la création des départements d'études islamiques dans toutes les universités du pays. Ces départements d'études islamiques remplacent les départements de philosophie. Au niveau de l'enseignement secondaire, la nouvelle discipline était «l'éducation islamique»

La fonction publique offrait beaucoup de postes aux diplômés d'études islamiques afin de recruter les chômeurs et satisfaire les jeunes sans-emplois.

L'avènement de l'enseignement islamique était accompagné de l'introduction des manuels pédagogiques pour le développement d'une conscience islamique et la revendication de leur identité islamique face à l'aliénation culturelle occidentale.

L'instrumentalisation de l'Islam par le pouvoir monarchique avait un double objectif : contrôler la vie politique et ces turpitudes d'un côté, et préserver la sacralité du régime monarchique de l'autre côté. Cette instrumentalisation a donné naissance à un discours

global dont la particularité est l'apologie de l'Islam. Cette réalité a favorisé une stabilité relative du Maroc sous Mohamed V et Hassan II. Pendant plus de trois décennies, l'apologie de l'Islam a eu une influence considérable sur la mentalité de la jeunesse Marocaine.

Au-delà de l'enjeu politique, l'utilisation de l'Islam à la fin des années 1970 a permis au monarque de réduire le champ de contestation des islamistes et de faire prospérer le rite malikite qui est l'apanage de l'Islam marocain. Cet aspect est perçu après la révolte des élèves et étudiants en mars 1965. Soupçonnant l'opposant socialiste Mehdi Ben Barka d'être à l'origine de la manipulation de la jeunesse, le pouvoir Marocain instaure l'État d'exception du 07 juin 1965 au 30 juillet 1970 en s'appuyant sur l'Islam pour atténuer la contestation.

Au total l'utilisation subtile de l'Islam à des fins politiques a permis aux gouvernants marocains d'assurer la relative stabilité de la vie politique. Parallèlement aux gouvernants, les opposants aussi ont utilisé l'Islam pour des revendications politiques et critiqué autant que faire se peut la monarchie théocratique.

2.2. L'Islam instrument de revendication pour les opposants

L'utilisation de l'Islam n'a pas été exclusivement le monopole du pouvoir monarchique. L'Islam a permis à l'opposition de se positionner et de s'affirmer dans l'espace politique. La religion a été un recours comme une source de légitimation de l'opposition au pouvoir royal. Il faut d'ailleurs rappeler que de 1956 à 1999, l'opposition était constituée en majeure partie par les partis socialistes, nationalistes et islamistes.

Les partis de la gauche et "l'Istiqlal" sont les acteurs essentiels de l'opposition politique dans le Maroc contemporain. À titre d'exemple, il faut citer l'Union Socialiste des Forces Populaires (USFP), l'Union Nationale des Forces Populaires (UNFP), le Parti du Progrès et du Socialisme (PPS), le Mouvement Populaire Constitutionnel Démocratique (MPCD), le Parti de l'Istiqlal

(PI). Tous ces partis d'opposition formulaient des critiques à l'égard de la monarchie. L'Istiqlal dirigé par un érudit salafiste en la personne d'Allah El Fassi critiquait avec véhémence le monarque. Selon ce leader de parti, le pouvoir royal était absolu et autoritaire.

Dans l'ensemble, l'opposition politique s'appuyait sur les oulémas et les théologiens de grande réputation pour critiquer les fondements religieux du Maroc contemporain. Les critiques contre le monarque se faisaient de façon concomitante avec la diffusion subtile des idées socialistes qu'ils mettaient en conformité avec l'Islam. Pour rappel en 1962, l'Union Nationale des Forces Populaires s'appuyait sur l'argumentaire du savant Belarbi El Alaoui pour critiquer le projet de constitution du roi Hassan II. Pour ce savant musulman, la constitution d'Hassan II « porte atteinte aux principes du droit musulman par l'adoption d'hérédité monarchique et l'institution d'un pouvoir législatif » (A. Dialmy 2000 P. 5). Cet influent théologien renchérit pour dire que « l'Islam ne reconnaît ni l'hérédité comme un moyen légal de transmission de la fonction de commandeur des croyants ni l'institution d'un parlement producteur de lois » (A. Dialmy 2000, p. 27). En somme, les partis de la Gauche se sont appropriés des hommes de valeur pour attaquer le pouvoir à partir des arguments politico-religieux. Cet aspect est bien perçu par Malika Zeghal qui affirme que « certains oulémas ont fait partie des organisations de gauche l'UNFP, qui deviendra l'USFP, et ont coulé la doctrine du socialisme marocain dans le vocabulaire de l'Islam (...) » (M. Zeghal, 2003, p. 14). En plus de l'utilisation des hommes religieux par l'opposition, certains opposants se sont érigés en défenseurs des valeurs islamiques. Ces acteurs de l'opposition politique se sont attachés à l'Islam malgré l'étroitesse de leurs liens d'avec d'autres idéologies occidentales. Cette méthode a été une stratégie pour ces opposants au pouvoir royal de se faire une forte popularité au sein d'une frange de la population marocaine notamment les jeunes, les ouvriers, les étudiants et les chômeurs. Dans le Maroc indépendant, l'Islam a bel et bien été au service de l'opposition

politique. Cette démarche des opposants a permis de démontrer à la population marocaine que malgré leur revendication relative aux mutations sociopolitiques et culturelles, ils restent tout de même fidèles à la tradition islamique du royaume chérifien. Aussi, faut-il ajouter que même à la fin des années 1970, les mouvements d'inspiration islamiste opposés à certains égards à la monarchie ont créé le parti de la justice et du développement en s'appuyant sur certaines valeurs de l'Islam pour intégrer le parlement marocain et prendre part aux débats politiques. Au regard de ce qui précède, nous pouvons affirmer que l'Islam a été diversement utilisé par les acteurs politiques au Maroc. Cette situation aura un impact certain sur la vie sociopolitique du Maroc contemporain.

3. L'impact de l'Islam sur la vie sociopolitique du maroc

L'Islam influence véritablement la vie sociopolitique au Maroc. Cette influence se perçoit au niveau de la relative stabilité de la monarchie et du rayonnement international du royaume de Mohamed V et d'Hassan II.

3.1. La relative stabilité sociopolitique du royaume

Le poids de l'Islam a considérablement eu un impact sur le royaume chérifien. Les principes de l'origine divine du roi ainsi que son statut de «commandeur des croyants» ont été des amortisseurs des contestations sociales et politiques. Le caractère sacré et religieux du monarque fait de lui le représentant de Dieu sur terre. Ainsi, dans l'imagerie populaire au Maroc, il est indécent pour tout citoyen marocain de s'opposer ou de contester la volonté du roi. Les attributs du roi puisés de la tradition et de l'Islam ont été volontairement ou involontairement des moyens de régulation de la société marocaine. Tout cet arsenal socioreligieux a donné une armature rigide au pouvoir royal et stabilisé le pays. Cette stabilité du Maroc indépendant est due en grande partie aux fondements islamiques de la monarchie. Ces fondements religieux du pays ont également permis aux autorités

de contenir l'islamisme qui prend forme au Maghreb au début des années 1990.

La promotion de l'islam malékite⁶ a permis de réduire les arguments des islamistes et maintenir le Maroc dans une stabilité relative. En réalité, le pouvoir du monarque a pu maîtriser relativement l'évolution du radicalisme islamiste au point que l'islamisme marocain est caractérisé par une attitude réformiste. Cet islamisme réformiste est caractérisé par la non-violence. Cet aspect a été perçu par Abderrahim Lamchichi qui soutient que les monarques du Maroc indépendant ont utilisé les vertus de l'islam malékite pour stabiliser le Maroc. Cette stratégie proscrie l'islamisme et encourage la pratique pacifique de l'islam. Cet auteur analyse la stratégie du roi Hassan II en ces termes

Elle vise à exclure les plus violents et les plus radicaux y compris en essayant de détourner les jeunes sympathisants de l'influence apparemment redoutable, du très charismatique Abdessalam Yassine et à inclure les modérés dans le système politique (A. Lamchichi, 1989, p. 3).

Au total, l'islam a été un ferment de la stabilité sociopolitique du Maroc indépendant. Cette stabilité due en grande partie à l'islam favorise le rayonnement du Maroc à l'échelle internationale.

3.2. Le rayonnement du Maroc dans le concert des pays musulmans

Le Maroc a une bonne réputation au sein des organisations regroupant les pays musulmans. Cette réputation a été possible pour la propension de ce pays à défendre les intérêts de l'islam. Ainsi, l'attachement du Maroc à cette religion a fait du royaume chérifien un leader au sein des pays musulmans. Le poids de l'islam dans le système politique et la diplomatie marocaine ont donné une image reluisante du royaume au plan international.

6. Le malékisme est une doctrine du droit musulman dérivé du sunnisme. Elle est fondée sur l'enseignement de l'imam Malik Ibn Anas. L'islam malékite est la pratique de la religion de Mahomet selon la vision de Malik Ibn Anas. (Voir Belhaj Abdessamed, 2007 «Les fondements religieux du pouvoir au Maroc, Chewqui Lalaoui 2012 et Rousset Michel 1974).

Nombreux sont les pays de l'Afrique subsaharienne qui sollicitent le Maroc pour la formation de leurs étudiants et de leurs hommes religieux. En effet, le royaume regorge des centres de formations religieux et des universités dont la quintessence de l'enseignement est basée sur l'Islam. Aussi faut-il rappeler que le Maroc est à l'origine de la création en 1969 de l'Organisation Islamique de l'Éducation, des Sciences et la Culture (ISESCO). Cette initiative fait du royaume chérifien un pays promoteur des bonnes mœurs et des politiques d'éducatons fondées sur des principes de la pratique pacifique de l'Islam. Par ces initiatives, le Maroc devient un pays considéré comme l'émanation de la tradition islamique aux yeux de l'Occident. Sous le règne du roi Hassan II, le Maroc atteint le point culminant de son rayonnement entre 1980 et 1990. Son adhésion au rite malékite marqué par l'Islam confrérique fait de ce pays, un lieu de pèlerinage pour les adeptes des communautés confrériques.

Le rayonnement du Maroc a permis au pays de faire une offensive diplomatique en Afrique de l'Ouest, notamment en Côte d'Ivoire, en Guinée, au Mali, au Burkina Faso et au Sénégal. Dans cette zone ouest-africaine, le Maroc fait des investissements au plan socio-culturel par la construction des lieux de cultes, la formation des prédicateurs, l'octroi des bourses aux étudiants pour la formation dans ses universités etc. Pour illustrer nos propos, il faut rappeler que le royaume marocain a financé la construction de certaines mosquées en Côte d'Ivoire notamment les mosquées de Tohoulé et de Madinani dans le Nord et l'octroi de bourses pour les membres du directoire de la Ligue Ivoirienne des Prédicateurs Musulmans. En Guinée, sous le règne du président Sékou Touré, le Maroc a participé à la construction de la grande mosquée de Conakry et a octroyé des bourses aux étudiants guinéens pour des formations théologiques et juridiques dans les universités marocaines. Dans le cas du Sénégal, Le Maroc depuis trois (3) décennies participe à la formation des prédicateurs musulmans, mais aussi, et surtout permet la prise en charge des frais de pèlerinage de certains dignitaires de la communauté musulmane

sénégalaise. Par ces réalisations et ces dons, le Maroc se présente comme un allié crédible pour ces pays dans la lutte contre la pauvreté et l'aide au développement. Aussi faut-il ajouter qu'au-delà de ces investissements, le Maroc se présente comme un partenaire commercial pour ces pays de l'Afrique de l'Ouest. En somme, l'influence de l'Islam dans la vie politique marocaine a permis au royaume de se positionner dans le concert des pays musulmans afin de rayonner au plan international en s'appuyant sur sa politique monarchique et sa stabilité relative.

Conclusion

Cette étude montre la place prépondérante de l'Islam dans la société marocaine notamment dans son système politique. La monarchie marocaine a pour fondement l'Islam. Le pouvoir du monarque ayant des origines divines a pour base doctrinale l'Islam.

Aussi, l'Islam se présente-t-il comme un puissant facteur de légitimation du pouvoir royal. De 1956 à 1999, les différents acteurs de la vie sociopolitique ont fait usage de cette religion pour animer la scène politique. Le roi utilise la religion pour consolider son pouvoir. Les opposants en usent comme un instrument de revendication et de positionnement. Au regard de tout ce qui précède, l'on retient que l'omniprésence de l'Islam dans la sphère sociopolitique a permis au Maroc d'avoir une certaine notoriété au sein des pays musulmans et de la communauté internationale.

Malgré quelques mouvements sociaux, la monarchie a su garder sa stabilité politique. Le Maroc indépendant peut être perçu comme un royaume en développement qui a su concilier les traditions locales et les valeurs occidentales sous l'influence considérable de l'Islam.

Références indicatives

Sources

La constitution marocaine de décembre 1962.

Bibliographie

AMINE Abdelaziz, BRIGNON Jean, et *alii*, 1967, *Histoire du Maroc*, Paris, Hatier.

AYADI El Mohammed, 2004, « Entre islam et islamisme : la religion dans l'école publique marocaine », *Revue internationale d'éducation de sèvres*, n° 36 p. 114- 135

AYADI El Mohammed, DARIF Mohamed, BOURQUIA Rahma, (CAP), 2005, « L'État, monarchie et religion », *Les cahiers bleus*, n° 3, p. 52-77.

BELAL Youssef, 2013, « L'islam politique au Maroc », *Pouvoir*, n° 145, p. 71- 81.

BELHAJ Abdessamed, 2006, « L'usage politique de l'islam : l'universel au service d'un État, le cas du Maroc », *Recherchessociologiques et anthropologiques*, n° 2, p. 9- 30;

BELHAJ Abdessamed, 2007, « Les fondements religieux du pouvoir au Maroc », *Étude sur la religion méditerranéenne*, vol. 16, n° 1, p. 35- 44.

BOUDRARI El Hassan, 1983, « Islam, politiques et idéologies au Maghreb : études récente », *Archives des sciences sociales des religions*, n° 56, p. 177- 189.

BURGART François, 1988, *L'islam au Maghreb : la voix du sud : Tunis, Algérie, Libye, Maroc*, Paris, Karthala.

CHEWQUI Lalaoui, 2012, « Maroc : les ressorts de la monarchie, les conditions de la contestation », *Alternatives sud*, vol- 19, p. 18

DIALMY Abdelsamed, 2000, *L'islamisme Marocain entre révolution et intégration*, Paris Ehes

LAMCHICHI Abderrahim, 1989, *Islam et contestation au Maghreb*, Paris, L'Harmattan.

LAROUÏ Abdallah, 2001, *Les Origines sociales et culturelles du nationalisme marocain, (1830-1912)*, Casablanca, Centre culturel arabe.

ROUSSET Michel, 1974, *Le royaume du Maroc*, Paris, Berger-levraut.

WATERBURY John, 1975, *Le commandeur des croyants*, Paris, P. U.F. 400
PZEGHAL Malika, novembre 2003, « Religion et politique au Maroc aujourd'hui », *Institut français des relations internationales*, Paris, p. 24.